

FLASH INFO du 22 et 23 avril

Activités sociales et culturelles

Pensez à valider votre QF 2026 pour bien profiter de toutes vos prestations ASC 2026. Valider c'est très simple ! Et si votre situation familiale n'a pas évolué alors la validation peut être très rapide.

Rappel : si vous ne voulez pas déclarer votre situation fiscale alors cliquez sur le bouton « je ne souhaite pas déclarer mon RFR (Revenu Fiscal de Référence) ». Votre compte sera automatiquement validé en Quotient Familial (QF) 14 qui vous permettra de bénéficier d'un Pack Culture Loisirs et Vacances (PCLV) de 480 €.

Venez ensuite découvrir les 3 nouvelles prestations du PCLV proposées par votre CSE : abonnement EGYM WELLPASS – Carte Freemium play – Carte UP ONE

Nantes Gloriette : présentation du rapport d'expertise par le cabinet Technologia

Le CSE des Fonctions Corporate avait voté en faveur d'une expertise pour investiguer une possible surreprésentation des cancers du sein sur le site de Nantes Gloriette. Le sujet étant complexe, le cabinet retenu, Technologia, a dès le départ indiqué qu'il serait probablement difficile d'apporter une réponse claire, car les causes de cancer sont souvent multiples.

Dans son rapport final, hors rapport sur la radioactivité prévue pour juin, Technologia souligne une situation sanitaire rassurante, basée sur toutes les analyses réalisées. À ce jour, aucune cause environnementale ne peut expliquer ces cas de cancers.

D'autre part, le cabinet estime que le périmètre de l'analyse menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été trop restreint, tant en termes de quantité de données qu'en durée. La Direction quant à elle, précise que si l'ARS avait considéré que les données fournies étaient insuffisantes, elle n'aurait pas engagé sa responsabilité en concluant à l'absence d'augmentation des cas de cancers sur le site. La Direction réaffirme sa confiance dans les organismes nationaux de santé publique. La suite du rapport sur la radioactivité est prévue pour juin.

Technologia réaffirme qu'il n'existe pas à ce jour de crise sanitaire, mais souligne une forte dégradation de la confiance et du climat social et préconise :

- – une analyse complémentaire de l'air, même si le contexte actuel ne préjuge pas du passé.
- – la mise en place d'un accompagnement spécifique pour le site de Nantes, tant au niveau de la prévention (avec un document unique par site), qu'au niveau de l'accompagnement managérial.

Lors du CSE, il a été rappelé qu'en cas de doute sur l'origine professionnelle d'un cancer, tout salarié peut consulter un service de pathologie professionnelle de son choix. **La CFDT continue de suivre attentivement ce dossier et vous tiendra informés des résultats des mesures complémentaires qui seront prochainement mises en œuvre.**

Présentation du rapport annuel des médecins

Les salariés des Fonctions Corporate sont suivis par 32 médecins répartis sur l'ensemble du territoire, la majorité (2198 salariés) étant accueillie au cabinet médical de Bridge. La fréquence des visites périodiques a diminué, en partie à cause de la vacance de certains postes. Il est important de souligner qu'en moyenne, les salariés bénéficient d'une visite tous les deux ans, alors que la loi prévoit une périodicité de cinq ans pour ceux n'ayant pas de suivi particulier. Ces visites sont de plus en plus assurées par les infirmières du Service de Santé au Travail (SST), les médecins concentrant leur activité sur les visites d'embauche, de pré-reprise et de reprise.

Le rapport met en lumière que certains sujets relevant des CSSCT, ainsi que les ordres du jour et comptes rendus, ne sont pas systématiquement partagés avec l'ensemble des médecins. Cette situation complique la connaissance des projets en cours et limite la coordination du suivi médical, malgré la demande récurrente des médecins pour une meilleure communication. Par ailleurs, l'intégration du Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) en amont des projets reste insuffisante, ce qui freine la mise en place d'une prévention efficace et d'un suivi adapté.

En 2025, on observe une forte augmentation des demandes de visites médicales initiées par les salariés. Un quart de ces demandes concernent des problématiques liées à la charge de travail, un sujet majeur à traiter pour préserver la santé des équipes.

La CFDT a réaffirmé en séance son attachement à un service de santé autonome au sein d'Orange, garant de la connaissance du contexte professionnel des salariés et de la qualité du suivi. Bas du formulaire

PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

L'un des objectifs majeurs du PAPRIACT pour 2026 est d'accompagner 100% des projets de déménagements en prenant en compte les situations individuelles. En effet, la lassitude et la démotivation gagnent les salariés, qui ont le sentiment de ne pas être écoutés, dans un contexte de réorganisations permanentes.

Un autre objectif clé est la régulation de la charge de travail par les managers. Cependant, elle ne peut pas reposer uniquement sur eux : ils ne peuvent agir efficacement que si l'entreprise leur fournit les outils et ressources financières nécessaires.

Les moyens déployés ces dernières années, tels que les ateliers et diverses communications, manquent d'efficacité. Il est donc essentiel d'agir sur les causes en mettant en place une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Parcours Professionnels (GPEPP) favorisant l'emploi et la mobilité, en réduisant le rythme des transformations et la densification immobilière. Ces mesures doivent permettre d'agir sur la charge de travail et de réduire significativement les Risques Psychosociaux (RPS) chez Orange.

Si les risques sont bien identifiés, les plans d'action doivent encore être renforcés. La CFDT a voté favorablement, soulignant le fort investissement des services de prévention, malgré l'insuffisance chronique des postes de préventeurs.

Déménagement des collaborateurs du GSP basés à Massy

Lors du CSEE de mars, la CFDT avait insisté pour que le point concernant le déménagement des équipes GSP de Massy ne soit pas traité comme un simple point d'information, mais qu'il fasse l'objet d'une procédure d'information-consultation. Cette démarche permet au CSE d'émettre un avis par vote, car ce projet implique des impacts importants sur l'organisation, les conditions de travail et les temps de trajet.

La **CFDT** a également rappelé les obligations de la Direction, notamment en vertu de l'accord méthodologique, en matière d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des conditions de travail. La Direction a répondu favorablement à cette demande, s'engageant à présenter un dossier complet lors d'une prochaine réunion du CSE.

Cette requalification garantit un dialogue social conforme aux prérogatives du CSE et au cadre légal en vigueur. La CFDT est particulièrement vigilante quant au respect de ces engagements et à la prise en compte effective des impacts pour les salariés.

FLASH INFO du 22 et 23 avril

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3telecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3telecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[FLASH INFO du 22 et 23 avril](#)